

PRINCIPAL RACE OFFICER (PRO)

CCA

Version 2 – 28.03.2025 - JNUT



LA FONCTION DE PRINCIPAL RACE OFFICER

- C'est un arbitre qui est amené à coordonner l'ensemble des comités de course lors de grosses compétitions où il y a plusieurs zones de course et un nombre de concurrents important.
- Il est différent du directeur de course au large qui n'est pas un arbitre. La dénomination a d'ailleurs été changée de directeur de course FFVoile à PRO pour éviter la confusion.



Principal Race Officer

REGLEMENT TECHNIQUE DES PRATIQUES
SPORTIVES COMPÉTITIVES
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

III.3 Le directeur de course FFVoile (voile légère et habitable)

Le Principal Race Officer un arbitre désigné par la CCA pour diriger les courses (ou coordonner l'action des présidents de comité de course durant les compétitions organisées sur plusieurs zones de course).

Il est l'interlocuteur de l'autorité organisatrice et définit avec elle les directives qu'il est chargé de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre conformément à la RCV 90.1.

Ses fonctions sont définies dans la fiche référentielle rattachée au Règlement des Diplômes, des Qualifications, des Habilitations, des Fonctions et des Formations de la FFVoile.

A ne pas confondre avec

III.4 Le directeur de course au large

Le Directeur de Course au Large est une personne habilitée par la Commission des Directeurs de Course au Large et chargée de la réalisation d'un programme de course selon les directives de l'autorité organisatrice, et dans le respect des règlements administratifs et sportifs. Concernant la compétition, pour laquelle il est habilité, le Directeur de Course au Large ne peut cumuler sa fonction avec celle d'arbitre.

Les missions et le référentiel de tâches et de compétences du directeur de course au large sont précisés en annexe du règlement des directeurs de course au large.

Principal Race Officer

Le Rôle « Principal Race officer »

Le « Principal Race Officer » exerce une activité bénévole (indemnisée ou non) au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Centrale d'Arbitrage. Il est associé à la préparation de l'épreuve. Le PRO a pour rôle de garantir la bonne conduite sportive de la compétition et de coordonner les différentes zones de course.

Il publie les instructions de course, rédige et affiche toute modification aux instructions de course après décision prise en concertation avec le jury, les comités de course et le comité technique et s'assure que ces modifications sont convenablement notifiées à tous les concurrents.

Principal Race Officer

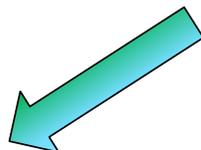
EPREUVES AVEC PLUSIEURS ZONES DE COURSE

Autorité Organisatrice



Principal Race Officer

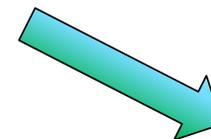
Garant des objectifs fixés par
l'Autorité Organisatrice



Publication des Instructions
de Course

Rédaction et publication
des modifications aux
instructions de course

Informe l'AO de tout problème relatif
à la sécurité, la police du plan d'eau,
ou de tout problème survenant à l'un
des concurrents.



Interface entre l'AO et

- Comité de Course
- Jury
- Comité technique
- Entraîneurs
- Compétiteurs

Principal Race Officer

